

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT - GALLAND SAS - Référence CGA-2025/11/09

1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes Conditions Générales sont réputées admises et connues du Fournisseur, ainsi que leurs mises à jour ultérieures qui s'appliquent automatiquement aux contrats en cours à partir du jour de leur nouvelle version. Toutes les commandes de Galland SAS sont rédigées et signées par une personne dûment habilitée et sont régies par les lettres ou bons de commande (papier ou dématérialisés), par un éventuel contrat-cadre et/ou accord commercial, ainsi que par les présentes Conditions Générales. Celles-ci prennent sur tout autre document contractuel du Fournisseur. Tout commencement d'exécution par le Fournisseur vaut acceptation de la commande et des présentes Conditions Générales. Toutes les obligations mises à la charge du Fournisseur pour l'exécution de la commande sont des obligations de résultat.

2. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Fournisseur intervenant pour le compte de Galland SAS prendra toutes les dispositions nécessaires pour respecter la réglementation en vigueur relative à la sécurité et à la protection de la santé et se conformera impérativement aux consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur sur site.

Le Fournisseur signe une attestation sur l'honneur, qui précise que les salariés qui participent à l'exécution de la commande sont employés régulièrement et qu'il respecte parfaitement la législation sociale applicable. Si la commande porte sur la fourniture de produits chimiques, le Fournisseur doit fournir à Galland SAS les fiches de données de sécurité et d'environnement du produit concerné.

3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Fournisseur devra se conformer aux mesures mises en œuvre par Galland SAS pour la protection de l'environnement, au regard de la réglementation en vigueur et des pratiques habituelles pour ce type de prestation.

4. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales d'Achat régissent les relations contractuelles entre Galland SAS et le Fournisseur tant en matière de fourniture que de prestation de service.

5. DÉLAIS DE RÉALISATION ET LIVRAISON

Sauf stipulation contraire, les délais de réalisation commencent à courir à compter de la date de la commande et se terminent à la date à laquelle les prestations objet de la commande auront fait l'objet d'une réception définitive. Les délais de livraison sont de rigueur. En cas de retard, sans préjudice du droit pour Galland SAS de résilier la commande et d'exiger des dommages-intérêts, le Fournisseur supportera de plein droit, sans mise en demeure préalable, le paiement d'une pénalité de retard.

6. PÉNALITÉS

Retard de livraison : 1% de la valeur par jour de retard, plafonné à 20%. Avec deux semaines de carence.

Non-conformité : 350 € HT par incident, couvrant les coûts de contrôle et de correction des défauts constatés.

Impact opérationnel : 1000 € HT/jour en cas d'arrêt de production, afin de compenser les pertes économiques engendrées.

7. EXPÉDITION ET TRANSFERT DE GARDE

Les Produits et Matériels doivent être correctement et suffisamment emballés par le Fournisseur, qui sera responsable de la casse, des manquants et des avaries provenant d'un emballage défectueux.

Le Bon de livraison et les certificats devront être adressés avant l'expédition à quality@galland-sas.com. Le transfert de garde des Produits et Matériels objets de la commande s'opère à la réception qualitative telle que prévue à l'article 9 des présentes Conditions Générales d'Achat.

8. RÉCEPTION QUANTITATIVE

Pour chaque livraison, le Fournisseur devra joindre un bordereau rappelant les références de la commande et indiquer à l'extérieur et de façon lisible : la date et le mode d'expédition, le nombre et la désignation des colis, leurs marques, le détail du contenu de chacun (désignation des Produits, quantité livrée), les poids brut et net.

A défaut, Galland SAS se réserve le droit de refuser voire d'annuler la commande sans que le Fournisseur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

9. RÉCEPTION QUALITATIVE

Sauf stipulation contraire, les Produits ou Matériels seront réceptionnés qualitativement et définitivement à leur date de mise en œuvre ou de consommation, faisant l'objet d'un procès-verbal signé avec ou sans réserve, marquant le point de départ du délai des garanties dues par le Fournisseur. Toutes les livraisons des Produits ou Matériels devront être pourvues de certificat de conformité et de certificat d'analyse matière. A défaut, Galland SAS se réserve le droit de refuser la livraison sans que le Fournisseur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

10. ASSURANCE ET MANAGEMENT QUALITÉ

Les commandes sont soumises aux qualifications, référentiels, normes ou demandes d'acceptation préalables et au système de management de la qualité prescrit par la Norme ISO 9001 en vigueur que le Fournisseur déclare connaître et respecter. L'acheteur pourra effectuer des audits internes pour s'assurer du respect par le Fournisseur des présentes Conditions Générales.

11. TOLÉRANCE DES QUANTITÉS COMMANDÉES

L'acheteur se réserve le droit de modifier de plus ou moins 30% les quantités initialement prévues sans que le Fournisseur ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

12. PRIX

Sauf stipulation contraire convenue dans le contrat-cadre et bon ou lettre de commande, les prix indiqués sont hors TVA, fermes, définitifs, non révisables et non actualisables pour des Produits rendus franco sur site y compris frais éventuels de stockage. Aucune facturation supplémentaire en lien avec les emballages et/ou les palettes ne sera acceptée par l'acheteur y compris en cas de reprise des emballages et/ou palettes. Aucun frais fixe (facturation, éco participation...) ne peut être facturé en sus. Le Fournisseur et l'acheteur renoncent expressément au bénéfice de l'article 1195 du Code Civil et en écartant l'application dans leurs relations commerciales.

13. FACTURE

Le Fournisseur transmettra à l'acheteur un exemplaire de la facture des Produits avec indication de l'ensemble des mentions légales. Il sera procédé à une facturation par mois et par commande. La facture doit être impérativement adressée au siège social en un seul exemplaire.

14. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement interviendra, à compter de la date d'émission de la facture, par virement bancaire à 45 jours fin de mois, sauf application d'un accord dérogatoire éventuellement applicable. Les factures devront être parvenues avant le 10 du mois suivant la date de la facture par mail accounting@galland-sas.com.

15. GARANTIE

Les Matériels, Produits et prestations bénéficient d'une garantie de cinq (5) ans contre tout défaut de conception, matière ou fabrication. En cas de défaut, l'acheteur pourra faire effectuer la réparation ou le remplacement aux frais du Fournisseur.

16. ASSURANCES

Le Fournisseur doit souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile, professionnelle et les dommages imputables à ses produits ou services.

17. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents, plans, études et conceptions financés par l'acheteur restent sa propriété exclusive.

18. CONFIDENTIALITÉ

Le Fournisseur doit respecter la confidentialité des informations de l'acheteur pendant et après l'exécution du contrat.

19. RÉSILIATION, ANNULATION

L'acheteur peut annuler la commande en cas de non-respect des obligations par le Fournisseur.

20. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, les obligations contractuelles peuvent être suspendues ou annulées.

21. TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bordeaux



DESIGN | DEVELOP | MANUFACTURE
IMPROVE | INNOVATE

GALLAND S.A.S.

255 Z.A. de l' îlot – 33240 LA LANDE-DE-FRONSAC | FRANCE | T. 05 05 94 07 20 | F. 05 57 94 07 11
SIRET : 403 834 484 00020 | RCS Libourne | APE 25.99B

www.galland-sas.com